

CAHIER DES CHARGES : CHUTES D'USINAGE

Toutes les chutes d'usinage fournies à l'usine EGGGER-ROL doivent être issues de bois écorcés.

1. ESSENCES

- 1.1. Résineux : pin maritime et autres pins, sapins, épicéas, douglas.
- 1.2. Feuillus tendres clairs et sans tanin

2. DIMENSIONS

- 2.1. **Longueur** : maximale : 1,50 m
- 2.2. **Largeur** : maximale : 60 cm
- 2.3. **Epaisseur** : maximale : 20 cm

Seules sont tolérées en mélange avec les chutes d'usinage les sciures issues de la production de chutes d'usinage.

3. QUALITE

- 3.1. Bois sain, exclusion des bois altérés, échauffés et pourris.
- 3.2. Corps étrangers (sables, graviers, cailloux, verres, objets métalliques et plastiques de toutes sortes, chiffons, papiers métallisés, écorces et bois supérieurs à la dimension maximale autorisée, etc...) : exclus.

4. STOCKAGE ET TRANSPORT

Les zones de stockage des chutes d'usinage chez le sous-contractant (1) doivent être propres, de préférence couvertes et cimentées.

Les moyens de transport utilisés (semi-remorques - camions - bennes) doivent être bâchés. Ils doivent avoir été nettoyés avant chargement. Ces moyens de transport doivent être autonomes pour le déchargement (conteneurs basculant ou bennes à fond mobile).

5. CONTESTATIONS

En cas de non-conformité à ce cahier des charges, EGGER-ROL se réserve le droit :

- de refuser la livraison ;
- de faire exécuter un tri du chargement à la charge du sous-contractant (1) ;
- d'appliquer un abattement proportionnel sur le poids du chargement ;
- d'imputer à la charge du sous-contractant (1) les dégâts éventuels occasionnés à notre matériel par des corps étrangers.

6. MODALITES DE RECEPTION

Les chauffeurs sont tenus de :

- présenter à l'opérateur de pesée un ticket « Autorisation de livraison » correspondant au produit et en date de validité à la date de livraison vérifiée auprès du transporteur
- d'indiquer la nature spécifique du produit livré
- le nom et l'adresse du fournisseur
- le lieu de chargement Initial
- de signer les documents de prise de connaissance du protocole sécurité
- de respecter les consignes de circulation à l'intérieur de l'usine
- d'être équipés d'un gilet et de chaussures de sécurité
- de ne pas fumer dans l'enceinte du site
- de débâcher le chargement avant de se présenter au poste de contrôle
- de ne procéder au déchargement qu'après autorisation du Contrôleur bois

Les chargements sont pesés en 2 opérations: en charge et à vide.

Horaires de livraisons :

Du lundi au Jeudi : de 5 H 00 à 18 H 30
Le Vendredi : de 5 H 00 à 17 H 30